

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 326 – 17/02/2025

Actualités fibre et fermeture du réseau Cuivre

A noter dans l'agenda



Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal a été fixé au mardi 4 mars 2025 à 19h15.

Point Infos



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Activation du niveau 1 du Plan Départemental Grand Froid

Pour information, par arrêté préfectoral du 14 février 2025, Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle avait déclenché le niveau 1 de vigilance météorologique "Vague de froid" du plan départemental Grand Froid, à compter du 14 février 2025. Le niveau 1 de vigilance a été levé le 20 février. Cela impliquait essentiellement un renforcement des mesures de veille sociale en vigueur dans l'ensemble du département pour des personnes en difficulté, vivant à la rue, en squat ou en campement.

Pour rappel, le numéro d'urgence gratuit **115** accessible 24h/24 et 7 jours/7 reste la porte d'entrée de tout signalement d'une situation de sans abris ; la saisine du 115 demeure le réflexe à avoir.

Pour votre information : la carte de vigilance de Météo France de notre département est consultable via ce lien : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/meurthe-et-moselle/demain>

Actualités fibre et fermeture du réseau Cuivre



Le réseau cuivre est le réseau de télécommunications historique déployé par l'opérateur Orange en France. Il a permis d'apporter aux foyers et aux entreprises françaises via une "prise en forme de T" un accès au téléphone (on parle de RTC pour réseau téléphonique commuté), et un accès à l'internet haut débit (on parle d'ADSL). Depuis 10 ans, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, des réseaux de nouvelle génération en fibre optique sont déployés sur tout le territoire, avec pour horizon la généralisation de cette technologie à fin 2025. L'accès à l'internet et au téléphone est désormais principalement assuré par la fibre optique, réseau plus moderne et performant.

La fibre optique permet de répondre aux besoins importants des français en matière de connectivité, et accompagne les usages numériques actuels qui nécessitent désormais du Très Haut Débit. De plus, sa consommation d'énergie est environ quatre fois moindre que celle du réseau cuivre, ce qui en fait un atout majeur dans la quête de sobriété de nos usages.

Pour ces raisons, Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture, ce qui concerne à la fois le réseau ADSL (internet) et le RTC (la téléphonie fixe).

Grâce au plan France Très Haut Débit, la France est le pays le plus fibré d'Europe avec plus de 40 millions de locaux éligibles à la fibre optique (données de juin 2023). Le maintien des deux réseaux au-delà de 2030 n'était pas envisageable pour des raisons opérationnelles, financières et environnementales. Il restait 10,3 millions de lignes cuivre actives en septembre 2024, l'objectif est de 0 client sur cuivre en 2030.

Fermeture commerciale / Fermeture technique

La fermeture s'effectue par lots de communes entre 2023 et 2030, en commençant par les communes où la fibre est la plus déployée et adoptée par les usagers. Cela signifie qu'une commune peut être concernée à court terme, et que sa voisine ne le soit pas tout de suite. Le chantier de déploiement de la fibre optique étant encore en cours, les lots ne sont pas tous encore constitués et il n'est pas possible pour toutes les communes de savoir à quelle échéance les services seront officiellement coupés.

La fermeture du réseau intervient en deux temps :

- La date de fermeture commerciale à partir de laquelle il n'est plus possible de souscrire de nouveaux abonnements internet DSL et téléphoniques. A noter qu'un grand nombre de locaux où la fibre est proposée par les 4 opérateurs principaux sont déjà fermés à la commercialisation ;
- La date de fermeture technique à partir de laquelle les services reposant sur les réseaux cuivre (RTC et internet ADSL) sont coupés. Elle interviendra au plus tard en 2030 sur l'ensemble des communes.

Pour en savoir plus sur l'échéance de fermeture de notre commune, vous pouvez vous référer au site internet <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit>

Pour notre Commune : La fermeture commerciale est prévue fin janvier 2026 et l'arrêt des services du réseau cuivre devrait intervenir au plus tard le 31 janvier 2028, sous réserve du respect des critères de fermeture fixés par l'Arcep.

Cadre réglementaire de la fermeture

L'Arcep, régulateur des télécommunications, encadre la fermeture du réseau cuivre par Orange, notamment grâce à des critères préalables à la fermeture d'une commune donnée. Pour pouvoir fermer le réseau cuivre dans une commune, il doit par exemple y avoir un réseau de fibre optique de substitution pour chaque logement ou local professionnel. Quelques exceptions à cette règle existent mais tous les clients qui disposent d'une offre fonctionnant sur le réseau cuivre (internet ADSL, VDSL, téléphone et usages spéciaux via le réseau historique RTC) sont concernés, qu'il s'agisse de particuliers, de professionnels, d'entreprises ou d'administrations et qu'il s'agisse de dispositifs de téléassistance pour personnes vulnérables, de téléalarmes, de lignes d'urgence des ascenseurs, ou d'un ensemble d'applications professionnelles (capteurs, commande à distance, etc.). A l'arrêt du réseau, ces équipements ne fonctionneront plus, il faut donc se rapprocher des fournisseurs dès maintenant afin de se voir proposer une technologie alternative.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit> ou consulter les conditions préalables à la fermeture du réseau cuivre établies par l'Arcep sur https://www.arcep.fr/uploads/tx_gsavis/23-2802.pdf

Les déploiements de la fibre optique ne sont pas encore terminés. Ils vont se poursuivre jusqu'à la généralisation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

Pour les locaux existants, le raccordement à la fibre est déclenché par la souscription par un client d'un abonnement auprès de l'opérateur commercial de son choix. L'opérateur d'infrastructure fibre est responsable de la construction du génie civil manquant sur le domaine public jusqu'au point d'accès au réseau situé en limite de propriété privée.

Pour les logements neufs, le réseau fibre est la nouvelle infrastructure fixe de référence, ils sont donc raccordés en fibre optique.

Dépose du réseau cuivre

Une fois le réseau cuivre fermé techniquement, Orange procédera à sa dépose. Les travaux de démantèlement concernent notamment la dépose des câbles cuivre inutilisés et/ou des sous-répartiteurs situés sur le domaine public. Dans une grande majorité des cas, les infrastructures supports utilisées par le réseau cuivre (fourreaux, chambres, poteaux, traverses...) sont réutilisées par le réseau fibre, et seront donc conservées. Pour le mobilier ne pouvant pas accueillir la fibre, les équipements fixés sur les façades ne seront pas retirés dans un premier temps car des dégâts pourraient être occasionnés lors des travaux de dépose (peinture, crépis etc.). Ils seront déposés uniquement s'il y a un risque de sécurité (point de concentration, potence mal fixés ou abîmés présentant un risque...)



Concertation citoyenne pour la charte forestière de la Forêt de Haye



Savez-vous que la Forêt de Haye vit un nouveau moment décisif ? Depuis 2 ans le processus de mise en place d'une Charte Forestière de Territoire a débuté. Ce travail est mené par le Syndicat mixte de la forêt de Haye et son Sénat Forestier. La charte définira son avenir, son mode de gestion et les projets d'aménagements. La fédération FLORE 54 a souhaité contribuer à la dynamique en organisant des réunions-débats ouvertes au grand public.

19 réunions ont été et seront programmées sur toutes les 19 communes du Massif de Haye, **vous êtes cordialement invités à participer** à chacune et à partager l'information autour de vous à toutes personnes intéressées.

Alors prenez part au débat et faites remonter vos constats, avis et propositions peu importe votre profil et niveau de connaissance de la forêt !

Les prochaines réunions du Parlement Forestier Citoyen, instance de concertation citoyenne autour de la Charte Forestière du massif de Haye.

 Mardi 25 février 2025

 Salle Frigéo - 5 Rue Pasteur - 54390 Frouard

 18h00 - 20h00 - Thème : Présentation des enjeux sur la thématique "Accessibilité, conflits d'usage et éducation"

 Lundi 3 mars 2025

 Salle Expo à l'Espace Loisirs Champagne - 1 Rue de Quimper - 54460 Liverdun

 18h00 - 20h00 - Thème : Présentation des enjeux sur la thématique "Valorisation du patrimoine naturel et historique"

📅 Mardi 11 mars 2025

📍 Espace Jacques Callot - 1 Place du Général Leclerc - 54840 Gondreville

🕒 18h00 - 20h00 - Thème : Présentation des enjeux sur la thématique "Gestion forestière"

📅 Jeudi 20 mars 2025

📍 Salle des Fêtes - 9 rue de Toul - 54840 Villey le Sec

🕒 18h00 - 20h00 - Thème : Présentation des enjeux sur la thématique "Gestion forestière"

📅 Mercredi 9 avril 2025

📍 Salle du Moulin des Générations - 34 rue de Nancy - 54250 Champigneulle

🕒 18h00 - 20h00 - Thème : Présentation des enjeux sur la thématique "Valorisation du patrimoine naturel et patrimoine historique"

Retrouvez toutes les infos sur le site Internet <https://flore54.org/parlement-forestier-citoyen-charte-forestiere>



Incivilité et mise en danger d'autrui

Les chasseurs de l'association ACCA nous alertent !

Les panneaux positionnés pour prévenir de chasse en cours sont régulièrement vandalisés et jetés au fossé. Les promeneurs ou autres utilisateurs des espaces concernés ne sont donc plus avisés des dangers. Ce sont des actes gratuits et très dangereux, qui constituent une mise en danger d'autrui.

De même, les informations affichées sur la porte de la mairie pour indiquer les jours, horaires et lieux des chasses locales, sont régulièrement arrachées. Ces informations sont importantes pour la sécurité des utilisateurs de la forêt.

En espérant que ces actes cessent, nous vous appelons à la plus grande prudence !

Vous pouvez toujours consulter le calendrier de la chasse sur le site Internet de la Commune <https://www.villeylesec.fr/calendrier-de-la-chasse>

Pour rappel : de mi-septembre à fin mars, l'ACCA de Villey le Sec ne chasse que les dimanches matin de 7h30 à 13h00. Mais, attention ce n'est pas forcément le cas des communes avoisinantes, renseignez-vous avant de partir...



Retrouvez toutes nos infos sur le site [villeylesec.fr](https://www.villeylesec.fr)